

# L'élu et la forêt communale : la nécessité d'une forte implication

## ORDRE DU JOUR

Le 9 mai 2017 – Bayons (04)

09h00 – 16h00

**Objectifs :** Inscrire la forêt dans son territoire et en faire un atout pour sa commune ● Identifier les acteurs du paysage institutionnel forestier et leurs rôles ● Identifier la place et le rôle décisionnel de l'élu vis-à-vis de son gestionnaire Office national des forêts ● Identifier la place et le rôle décisionnel de l'élu vis-à-vis de la politique forestière de son territoire

**09h00 – 09h15 : Accueil des participants**

**09h15 – 09h35 : Présentation de la formation**

*Intervenants : Patrick Auriault, Maire de la commune de Bayons, Jean-Claude Michel, Président des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence, Jean-Claude Dou, Président des Communes forestières des Hautes-Alpes, Daniel Bignon, Président des Communes forestières de la Drôme (sous-réserve)*

**09h35 – 09h50 : Tour de table : les enjeux forestiers sur votre territoire**

**09h50 – 10h10 : Chiffres clés de la filière forêt-bois du territoire**

- La forêt au cœur de votre territoire : ressources forestières, valorisation du bois...
- Les multiples acteurs du paysage institutionnel forestiers : autant d'interlocuteurs pour les élus dans la conduite de leurs projets forêt bois
- Temps d'échanges/débat

*Intervenant : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières*

**10h10 – 10h40 : Vos rôles et responsabilités vis-à-vis de la forêt**

- Propriétaire forestier, aménageur du territoire et prescripteur, le rôle des élus est multiple
- Maîtres d'ouvrage de bâtiments publics, les élus valorisent le bois dans la construction et les chaufferies bois
- Temps d'échanges/débat

*Intervenant : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières*

- PAUSE - 10 min

**10h50 – 11h20 :** **Le Régime forestier, cadre de gestion forestière pour les propriétés communales**

- Rôle décisionnel de l'élu vis-à-vis de son gestionnaire Office national des forêts dans :
  - la gestion de la forêt de la commune
  - la commercialisation des bois communaux
- Temps d'échanges/débat

*Intervenant : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières*

**11h20 – 11h50 :** **Les outils pour développer un projet forestier à l'échelle du territoire**

- Les outils de la stratégie alpine
- La Charte forestière de territoire : qu'est-ce qu'une charte forestière de territoire ? Retour d'expériences des territoires de charte forestière : des actions décisives pour l'économie locale
- Temps d'échanges/débat

*Intervenant : Philippe Viel, chargé de mission Communes forestières*

**11h50 – 12h15 :** **Echanges / débats : comment participer à la dynamique de votre territoire ?**

- PAUSE REPAS -

**14h00 – 14h15 :** **Déplacement jusqu'au lieu de visite**

**14h15 – 15h45 :** **Visite terrain d'une parcelle en coupe dans la forêt communale de Bayons** (prévoir des chaussures adaptées)

- Mise en œuvre de l'aménagement forestier : gestion multifonctionnelle de la forêt communale (coupe paysagère, accueil du public en forêt, sylvopastoralisme)

*Intervenants : Commune de Bayons, Office national des forêts*

**15h45 – 16h00 :** **Clôture de la formation**

## LIEU DE LA FORMATION

### Salle communale de Bayons

Mairie  
Le Village  
04250 BAYONS



Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur.

Ordre du Jour – L'élu et la forêt communale : la nécessité d'une forte implication – 09/05/2017 à Bayons (04)



Formation financée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

## L'élu et la forêt communale : la nécessité d'une forte implication

Le 9 mai 2017 – Bayons (04)  
09h00 – 16h00

### Bulletin réponse

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
COMMUNE/ORGANISME : .....  
FONCTION : .....  
ADRESSE : .....  
TEL : ..... FAX : ..... Mail : .....

**PARTICIPERA**

**NE PARTICIPERA PAS**

À la formation du **9 mai 2017**

SERA  ACCOMPAGNÉ(E) DE

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
FONCTION : .....

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
FONCTION : .....

*Merci de nous renvoyer ce bulletin par courrier ou de nous confirmer votre participation par e-mail aux coordonnées ci-dessous ou par fax au **04 42 51 03 88** avant le **5 mai 2017***